

# **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022**



**ASSOCIATION À BUTS MULTIPLES  
DES COMMUNES DE LA GLÂNE  
ABMG**

# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	3
ORGANE DE L'ASSOCIATION .....	4
ACTIVITE DES ORGANES.....	4
L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS .....	4
LE COMITÉ DE DIRECTION .....	5
LES COMMISSIONS INSTITUEES .....	6
Le Comité de pilotage du Plan Directeur Régional.....	6
La Commission curatelles .....	7
La Commission Petite Enfance en Glâne .....	7
PERSONNEL.....	8
MANDATS DE GESTION.....	8
PERSONNEL DU SERVICE OFFICIEL DES CURATELLES DE LA GLANE .....	8
PERSONNEL EN FONCTION AUPRES DE LA PETITE ENFANCE EN GLANE.....	9
ACTIVITES .....	10
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 COMMISSION AMÉNAGEMENT ET INFRASTRUCTURES .....	10-11
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 COMMISSION CURATELLES.....	12-13
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 COMMISSION PETITE ENFANCE.....	14-15
STATISTIQUES 2022-2023 - Petite Enfance en Glâne .....	16
ENFANTS NON SCOLARISÉS.....	16-18
ENFANTS SCOLARISÉS.....	19-20
FINANCES.....	21

## 1. INTRODUCTION

Ce rapport résume les activités de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne (ABMG) au cours de l'année 2022.

Ce fut une année de grandes réflexions et d'importantes décisions en termes de gouvernance régionale. Le défi a été lancé avec la décision des communes de dissoudre la Région Glâne-Veveyse (RGV) en début d'année avec effet au 31 décembre 2022. À partir de ce moment, la Glâne devait s'organiser pour assumer l'ensemble des tâches que la RGV réalisait pour elle en lien avec l'économie, le tourisme et les transports, ainsi que la prise en charge de différents mandats régionaux. Pour ce faire, il fallait créer une nouvelle structure organisationnelle capable de répondre aux besoins actuels de la région et aux enjeux des prochaines années.

Un groupe de travail a été désigné par les communes afin de jeter les bases de cette nouvelle organisation portée par l'ABMG, rebaptisée AGR, soit Association Glâne Région, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce travail important a donné lieu à l'élaboration de nouveaux statuts pour l'Association, ainsi qu'à son règlement d'organisation, permettant ainsi de mettre en place une nouvelle gouvernance pour le district. Il s'agit d'une structure qui contribue au développement territorial en établissant des priorités et en coordonnant la réalisation des projets, tout en maintenant une vision d'ensemble.



© Upperview Productions  
Vue aérienne de la région

## 2. ORGANES DE L'ASSOCIATION

Les organes de l'ABMG sont :

- L'Assemblée des délégués
- Le Comité de direction
- Les Commissions instituées
- La Commission financière

## 3. ACTIVITÉS DES ORGANES

### 3.1.1. L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'Assemblée des délégués a siégé aux dates suivantes :

- Assemblée des comptes : 18 mai 2022 à l'Auberge du Lion d'Or, à Siviriez
- Assemblée du budget : 9 novembre 2022 à la salle des Remparts, à Rue

Représentation des communes :

Toutes les communes du district de la Glâne sont membres de l'ABMG. Chacune dispose d'une voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant également droit à une voix supplémentaire, à l'assemblée des délégués.

Durant l'année, l'Assemblée des délégués a traité les sujets suivants :

- 1) Approbation des comptes 2021 et adoption du budget 2023 ainsi que du plan financier à 5 ans ;
- 2) Approbation des statuts de l'Association Glâne Région (AGR), dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation régionale avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- 3) Approbation du règlement d'organisation de l'Association Glâne Région, en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- 4) Approbation du nouveau règlement d'attribution des subventions de la Petite Enfance ainsi que de la modification des tabelles de subventionnement des structures d'accueil.
- 5) Octroi de 16 places d'accueil de la petite enfance supplémentaires.



### 3.1.2. LE COMITÉ DE DIRECTION

Durant l'année 2022, les personnes suivantes ont siégé au Comité de direction :

- M. Willy Schorderet	Préfet de la Glâne, Président du Comité
- Mme Sandrine Goumaz	Conseillère communale à Châtonnaye
- Mme Joëlle Beaud	Conseillère communale à Vuisternens-dt-Romont
- Mme Eliane Clerc	Conseillère communale à Siviriez
- M. Eric Dénervaud	Conseiller communal à Auboranges
- M. Philippe Dubey	Syndic de la commune d'Ursy
- M. David Fattebert	Syndic de la commune du Châtelard
- M. Armand Jaquier	Conseiller communal à Romont
- Mme Antoinette Piccand	Conseillère communale à Rue
- Mme Laetitia Reynaud	Conseillère communale à Villaz
- M. Thierry Schmid	Conseiller communal à Romont
- M. Jacques Wicht	Syndic de la commune de Villaz
- Mme Laura Casalderrey	Collaboratrice RGV, Secrétaire et adm. des finances de l'association

Les membres du Comité de direction se sont réunis cinq fois durant l'année pour le traitement des affaires en cours et la préparation des dossiers à soumettre à l'Assemblée des délégués.

En cours d'année, le Comité a souhaité intégrer le logiciel de gestion des séances WEDO pour toute l'Association. Cet outil permet la tenue des procès-verbaux des séances ainsi que la gestion des tâches. Il présente l'avantage de répertorier toutes les informations des projets gérés par l'Association à la même place et offre un système de recherche évolutif qui permet de facilement retrouver les sujets et décisions traités en séance ainsi que les documents en lien.

L'objectif de l'utilisation de cet outil est d'améliorer la communication entre les différents organes de l'ABMG ainsi que de partager les informations avec les communes membres qui le désirent. Pour ce faire, une formation accélérée de l'outil a été organisée par l'Association courant du mois de juin pour les représentants/-tes des communes au sein de l'Association qui le souhaitaient.

À savoir que la Préfecture de la Glâne a négocié une remise de 30 % sur la souscription annuelle du logiciel pour les institutions de la Glâne qui désirent adopter l'outil informatique.

### 3.1.3. LES COMMISSIONS INSTITUÉES

#### a) Le Comité de pilotage du Plan Directeur Régional :

Ce groupe de travail s'occupe de l'élaboration du Plan Directeur Régional pour la Glâne. Il se compose des membres suivants :

- |                        |  |
|------------------------|--|
| - M. Willy Schorderet  | Préfet de la Glâne et président du COPIL PDRég |
| - M. Jacques Wicht     | Syndic de la commune de Villaz                 |
| - M. Jacques Dumas     | Syndic de la commune de Vuisternens-dt-Romont  |
| - M. Jean-Claude Cornu | Syndic de la commune de Romont                 |
| - M. Patrice Conus     | Conseiller communal à Ursy                     |
| - M. David Fattebert   | Syndic de la commune de Châtelard              |
| - Mme Katia Meier      | Référente Glâne au SeCA                        |
| - M. Joseph Aeby       | Directeur de la RGV                            |
| - Mme Ludivine Besomi  | Secrétaire du COPIL, collaboratrice RGV        |
|                        |  |
| - Bureau technique :   | Archam et partenaires SA                       |

Le Comité de pilotage du Plan Directeur Régional (PDR) s'est réuni à cinq reprises durant l'année 2022 pour la mise en place du PDR selon les thématiques et axes stratégiques suivants :

- **Urbanisation**
  - Détermination des territoires d'urbanisation
  - Aspects énergétiques
  - Equipements publics
- **Économie**
  - Priorisation des zones d'activité (gouvernance, suivi opérationnel)
  - Politique foncière régionale
  - Activité et service dans les centres villages
- **Mobilité**
  - Demandes d'intégrer certaines liaisons aux axes prioritaires
  - Gares de Romont, Ecublens, Vauderens
  - Mobilité douce (réseau cyclable)
  - Cheminement piétonnier d'intérêt régional
- **Tourisme**
  - Collaboration, coordination technique et synergie
  - Mise en valeur du patrimoine
  - Compléter l'offre touristique
  - Renforcement de la gouvernance



## b) La commission curatelles :

Membres de la commission durant l'année 2022 :

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| - M. Eric Dénervaud     | Président de la commission,<br>Conseiller communal à Auboranges |
| - M. Philippe Dubey     | Syndic de la commune d'Ursy                                     |
| - M. David Fattebert    | Syndic de la commune de Châtelard                               |
| - Mme Sandrine Goumaz   | Conseillère communale à Châtonnaye                              |
| - M. Armand Jaquier     | Conseiller communal à Romont                                    |
| - M. Christophe Seydoux | Chef du Service Officiel des curatelles                         |
| - Mme Laura Casalderrey | Secrétaire de la commission, collaboratrice RGV                 |

La commission des curatelles s'est réunie à six reprises durant l'année 2022 pour le traitement des affaires courantes du Service Officiel des curatelles.



## c) La commission Petite Enfance en Glâne :

Membres de la commission en 2022 :

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| - Mme Laetitia Reynaud                | Présidente de la commission,<br>Conseillère communale à Villaz |
| - Mme Joëlle Beaud                    | Conseillère Communale à Vuisternens-dt-Romont                  |
| - Mme Sandrine Goumaz                 | Conseillère communale à Châtonnaye                             |
| - Mme Murielle Jaquier<br>Eltschinger | Conseillère communale à Romont                                 |
| - M. Antonio Molettieri               | Conseiller communal à Siviriez                                 |
| - M. Patrick Peyter                   | Conseiller communal à Ursy                                     |
| - M. Thierry Schmid                   | Conseiller communal à Romont                                   |
| - Mme Sophie Progin                   | Secrétaire et admin. des comptes de la commission              |

La commission Petite Enfance en Glâne s'est réunie à six reprises durant l'année 2022 pour le traitement de ses affaires.



# PERSONNEL

## 1. MANDATS DE GESTION

L'ABMG a donné un mandat de 460 heures par année à la Région Glâne-Veveyse pour la tenue de son secrétariat général, la gestion des ressources humaines et l'administration des finances, dont 300 heures sont estimées pour la commission curatelles.

Mme Sophie Progin est responsable du secrétariat, des ressources humaines et de l'administration des finances de la commission Petite Enfance. A cet effet, l'ABMG a également signé un contrat de prestations avec la commune d'Ursy pour un temps d'activité estimé à 15 % par année. Mme Sandra Lörincik Barrat s'occupe quant à elle du calcul des subventions.

### 1.1. PERSONNEL DU SERVICE OFFICIEL DES CURATELLES DE LA GLÂNE :

L'association occupe 8 collaborateurs/-trices pour un équivalent à temps plein de 5.2 personnes engagées pour les activités du Service Officiel des Curatelles, à savoir :

- M. Christophe Seydoux, chef de service à 40 % et curateur à 60 %
- M. Michel Savary, curateur à 80 %
- Mme Sabrina Favre, curatrice à 50 %
- Mme Léa Eveillard, curatrice à 70 %
- Mme Rose-Marie Jaquier, collaboratrice administrative à 60 %
- Mme Valérie Bourqui, collaboratrice administrative à 60 %
- Mme Isabelle Gauderon, collaboratrice administrative à 40 %
- Mme Céline Python, collaboratrice administrative à 60 %, dès le 01.06.2022

#### Nouvel engagement

Une nouvelle secrétaire est entrée en fonction le 01.06.2022 à un taux d'activité de 60 %. Ce nouvel engagement permet une organisation par binômes (curateur/-trice - secrétaire) pour une meilleure efficacité du Service. Grâce au travail en équipe, les cas sous gestion sont parfaitement connus par les deux personnes en charge, qui se remplacent mutuellement en cas d'absence.

#### Stagiaire HES

En avril 2022, les membres de la commission ont accepté à l'unanimité la proposition d'engager des stagiaires HES. La première personne en formation commencera dans le service durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

## Enquête de l'Association suisse des curatrices et curateurs professionnels/-les (ASCP) 2021

Suite à une étude réalisée par l'ASCP en 2021, il a été relevé que 2/3 des curateurs/-trices avaient moins de 10 ans de service en 2021. Aucun changement n'a été constaté avec la donnée de 2017. Ce résultat confirme qu'il est difficile d'obtenir une longévité dans le poste de curateur/-trice, car les personnes ne restent pas en fonction. Les résultats sont semblables pour toute la Suisse.

Par ailleurs, le taux de satisfaction est passé de 76 % à 85 %. Le 40 % des sondés ont indiqué vouloir changer de travail, bien que le 70 % de ces personnes soient satisfaites. Au vu de ce résultat, la réflexion doit être portée sur la manière de valoriser la fonction du curateur/-trice professionnel/le.

Pour terminer, le 40 % des curateurs/-trices sondés ont estimé ne pas avoir la possibilité de réaliser correctement leur travail dans le temps imparti (même proportion en 2017).

Le résultat de cette enquête laisse présumer une certaine difficulté à maintenir des professionnels/-les engagés/-ées et fidèles au poste. Afin de contrer cette situation, un effort supplémentaire doit être fait sur la formation et la sensibilisation au rôle de la fonction de curateur/-trice. Pour ce faire, le chef de Service travaille cette question avec son équipe depuis déjà un certain temps avec l'aide d'un superviseur.

### 2.2. PERSONNEL EN FONCTION AUPRES DE LA PETITE ENFANCE EN GLÂNE :

- Mme Sandra Lörincik Barrat, collaboratrice administrative à 20 % pour le calcul des subventions.

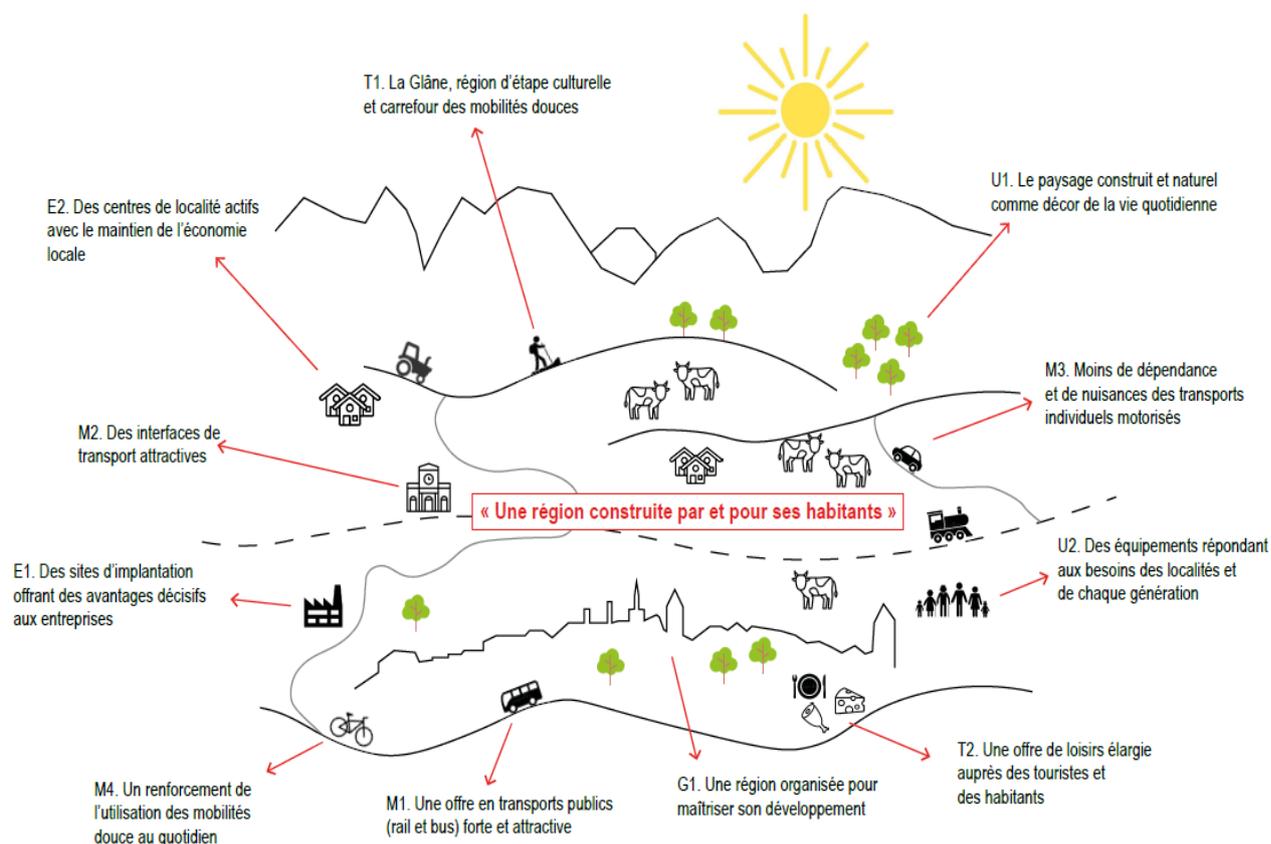


# ACTIVITÉS

## 1. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 - COMMISSION AMÉNAGEMENT ET INFRASTRUCTURES

Au cours de l'année 2022, le Comité de pilotage du Plan Directeur Régional (PDR) s'est d'abord attelé à la finalisation du Programme d'Aménagement Régional (PAR), qui est le volet stratégique du PDR. Celui-ci définit le développement souhaité de la région de la Glâne d'ici 2040.

### Vision



Le PAR a été mis en consultation publique du 9 avril au 24 juin 2022. A cet effet, une soirée publique d'information s'est déroulée le 5 mai 2022 à l'Hôtel-de-Ville de Romont pour présenter et expliquer les enjeux du programme d'aménagement régional ainsi que pour répondre aux questions des communes et invités.

En juin 2022, les premiers retours sur la consultation du PAR ont été réceptionnés. La majorité des remarques étaient positives et le thème de la mobilité en a suscité le plus grand nombre.

En complément à cet examen, des séances individuelles ont été organisées en octobre avec les communes, qui ont pu exprimer leurs besoins et souhaits en matière de territoire d'urbanisation.

Après cette étape et la prise en compte des remarques transmises par les différentes instances et personnes durant la période de consultation, le Comité de pilotage a lancé les travaux du volet opérationnel du PDR pour en élaborer son avant-projet.

Durant cette deuxième phase, le but était de concrétiser les stratégies et de proposer des mesures en lien avec la vision proposée dans le PAR. Afin de mener à bien cette étape importante pour la suite du PDR, la Région a convié les quatre groupes thématiques (urbanisation, économie, mobilité, tourisme et loisirs) ainsi que les communes à un dernier atelier participatif. Celui-ci avait pour but de discuter des mesures de mise en œuvre et des intentions phares qui contribueront également au développement de notre district. À ce stade, l'expertise des spécialistes était indispensable afin de pouvoir traiter les quatre points cardinaux du PDR d'une manière participative.

L'avant-projet du Plan Directeur de la Glâne sera mis en consultation publique durant la période du 10 mai 2023 au 10 juillet 2023.

Le dossier comprend

- Partie contraignante pour les autorités :
  - 1) Fiches thématiques
  - 2) Carte de synthèse
- Partie descriptive et explicative (non contraignante) :
  - 1) Rapport explicatif
  - 2) Charte
  - 3) Programme d'aménagement régional (PAR) mis à jour
  - 4) Rapport de consultation du PAR



Notre association tient à remercier les communes et leurs représentants/-tes, ainsi que tous les acteurs/-trices des groupes thématiques, pour leur engagement et leur participation aux réflexions sur la mise en œuvre, lors des différents ateliers et séances participatifs.

Le Plan Directeur Régional place ses habitants au centre des réflexions et prévoit un développement ambitieux pour la Glâne.

**Le COPIL PDR**

## 2. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 - COMMISSION CURATELLES

- **Rapport du Président :**

L'année qui s'est écoulée a vu notre service des curatelles remplir sa tâche de manière exemplaire. Nous remercions l'ensemble du personnel pour le travail effectué tout au long de cette période.

La première constatation à faire est relative au nombre de mandats suivis qui, bien qu'il n'augmente pas de manière exponentielle, reste à un niveau élevé. Nous avons dès lors pris la décision d'engager une secrétaire afin de compléter notre effectif. Cette personne a rejoint le reste de l'équipe à la fin du premier semestre de l'année dernière.

Ce n'est pas tant le nombre absolu de mandats qui préoccupe la commission et le service, mais leur complexité. Depuis la crise COVID en 2020, on s'aperçoit que les dossiers sont de plus en plus compliqués, avec toujours plus d'intervenants, d'entraves administratives qui alourdissent les procédures, de recours, etc. Cet alourdissement administratif est en partie la cause de l'augmentation de l'effectif de 60 % afin de soulager l'équipe. Ceci est une tendance générale, confirmée par la justice de Paix, qui elle doit également y faire face.

L'autre partie de l'après COVID est le fait que de plus en plus de jeunes, privés de repères, ne peuvent, ou ne savent plus faire face aux réalités de notre monde. Dès lors, nous recevons de plus en plus de dossiers de personnes ayant un profil qui était, il y a quelques années, atypique pour notre service. Toutefois, ces personnes, après une aide de notre part, retrouvent de bonnes chances d'autonomie, avec les armes en main pour faire face à leur situation.

Toute cette complexité fait que la justice de Paix croule sous le travail, sans pouvoir augmenter ses effectifs, et ceci depuis de nombreuses années. Il en résulte un retard dans la gestion administrative. Nous essayons, par l'intermédiaire des personnes concernées, de donner des moyens à cette justice indispensable, sans quoi le risque est grand de devoir faire face à des conséquences sur le personnel qui amoindriront encore plus sa capacité de gestion. Nous espérons que des moyens seront donnés par les personnes responsables, et ceci dans un délai raisonnable.

Malgré ces nuages dans le ciel, notre service fonctionne bien, à satisfaction des bénéficiaires, ce qui est une très bonne nouvelle. Nous nous attacherons, durant l'année 2023, à tenter d'obtenir des moyens supplémentaires pour la justice de Paix. Durant cette année, un curateur de longue date s'en ira à une retraite bien méritée, après de très nombreuses années de service. Il sera remplacé durant le dernier trimestre 2023.



Je tiens à remercier les membres de la commission pour tout le travail effectué durant cette année 2022, mais également le Juge de Paix, M. Marc Butty, pour l'excellente collaboration.

Mes remerciements également à la secrétaire de la commission, Mme Laura Casalderrey, pour sa serviabilité et ses compétences, et bien entendu à M. Seydoux, chef de service, pour sa parfaite collaboration, ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de notre service pour l'excellent travail réalisé tout au long de l'année.

**Eric Dénervaud**

Président de la commission Curatelles

### **Evolution des charges du Service Officiel des curatelles**

Une analyse de l'évolution des charges du Service Officiel des curatelles a été réalisée et discutée au sein de la commission en juin 2022. En conclusion, les membres de la commission sont conscients de l'impossibilité de créer un effet de levier sur la facturation, étant donné qu'elle est limitée par les forfaits de l'ordonnance cantonale. Or, ceux-ci ne correspondent plus à la réalité et sont clairement insuffisants.

Ainsi, la seule solution qui a été retenue fut de relancer le Service de la Justice pour motiver une révision de l'ordonnance cantonale et par la même occasion les forfaits de facturation qu'elle accorde aux Services des curateurs. Cette question est toujours d'actualité et les solutions envisageables sont en cours de réflexion.

### **Naissance d'un nouveau groupe de travail**

Un groupe de travail constitué de l'Association cantonale de la Croix-Rouge suisse (CRS), Caritas, des Services sociaux et des Services des Curatelles a vu le jour en juin 2022. Son travail se résume par la mise en œuvre d'un traitement uniformisé des mandats relatifs aux réfugiés/-ées ou aux requérants/tes d'asile.

L'idée première était que les curateurs/-trices soient mieux informés/-ées des rôles et limites des assistants/-tes sociaux/-ales et vice-versa. Par la suite, une recommandation de collaboration en a découlé.

Une phase de test de mise en œuvre d'un protocole de travail a débuté en juin 2022 et s'est terminée en décembre 2022.

### **Nombre de mandats de curatelle**

Durant l'exercice 2022, un total de 217 mandats ont été traités. Les chiffres sont restés relativement stables en comparaison à l'année d'avant, avec 25 nouveaux mandats institués et 26 dossiers levés.

### 3. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 - COMMISSION PETITE ENFANCE

2022 marque la fin de la pandémie de la COVID-19, une bouffée d'oxygène pour nos structures d'accueil.

La commission Petite Enfance a également pris, en 2022, son rythme de croisière après le renouvellement des autorités communales en 2021. Le programme WEDO pour la gestion des procès-verbaux a bien été accueilli.

Voguer sur les flots ne veut pas dire farniente. L'évènement marquant de l'année 2022 est l'ouverture d'une structure supplémentaire en Glâne. En effet, Brin d'Eveil a ouvert ses portes en septembre 2022 à Berlens. Cette nouvelle crèche, autorisée par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ), a une capacité de 16 places. Sa philosophie d'accueil est tournée vers la nature. Son taux d'occupation était déjà de 50 % à la fin de l'automne 2022.

Les comptes 2022 montrent que les placements hors districts sont en augmentation. Ils confirment le besoin de places d'accueil supplémentaires en Glâne puisque, comme la capacité d'accueil de nos structures glânoises affiche complet, les parents doivent trouver une autre solution, soit un placement hors district. Ce manque sera comblé en 2024 avec l'ouverture probable de 24 places aux Echervettes à Romont. En 2025, 14 places supplémentaires sont prévues à la crèche Le Bourillon qui va déménager d'Ursy à Vauderens.

Le contact avec les structures glânoises a occupé une grande partie des membres de la commission.

En janvier 2022, une discussion a eu lieu avec la crèche Casse-Noisettes en présence de M. le Préfet. La commission souhaitait des informations détaillées, soit une justification des coûts supplémentaires de fonctionnement par rapport aux autres crèches et plus précisément au niveau du personnel.



En mai 2022, la commission a constaté que la dotation en personnel de la crèche Casse-Noisettes est certes supérieure aux recommandations du SEJ, mais elle permet d'éviter un épuisement du personnel. Problème rencontré à la crèche Le Bourillon, qui a reçu de nombreuses démissions en 2022. Actuellement, la situation s'est stabilisée. Heureusement, aucune conséquence n'a été constatée auprès des enfants.

L'Accueil familial de jour a, quant à lui, changé ses tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le prix de l'heure est passé de CHF 8.20 à CHF 8.60 afin d'améliorer le salaire des assistants/-tes parentaux/-les. En effet, leur recrutement reste très difficile. Le salaire horaire en est probablement la raison principale.

La transformation de l'Association à Buts Multiples de la Glâne (ABMG) en Association Glâne Région (AGR), dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, a demandé une mise à jour de la Convention avec les structures glânoises ainsi que du Règlement d'attribution des subventions par le personnel administratif. Ce dernier avait été créé en 2015 lors de l'intégration de la Petite Enfance dans l'ABMG. Il était novateur puisque nous étions et nous sommes toujours, le seul district du canton de Fribourg où toutes les communes sont réunies en une association qui gère à leur décharge l'attribution des subventions octroyées aux parents, dont les enfants fréquentent une structure d'accueil extrafamilial de jour.

Pour terminer, la commission a décidé d'initier deux projets d'envergure qui se dérouleront en 2023 et 2024 :

- La création d'un groupe de travail pour l'étude et la mise en place d'un accueil durant les vacances scolaires
- L'élaboration d'un sondage online en 2024 pour évaluer des besoins en place d'accueil extrafamilial de jour pour toutes les communes glânoises. Ces dernières ont l'obligation de l'effectuer tous les 4 ans selon la Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE).

En conclusion, j'adresse un MERCI tout particulier à mes collègues de la commission pour leur engagement.

Je souhaite également remercier nos deux secrétaires, Sophie et Sandra, pour l'important et excellent travail accompli en 2022. Elles sont et restent les maillons essentiels de la Petite Enfance en Glâne.

**Laetitia Reynaud**

Présidente de la commission ABMG - Petite Enfance

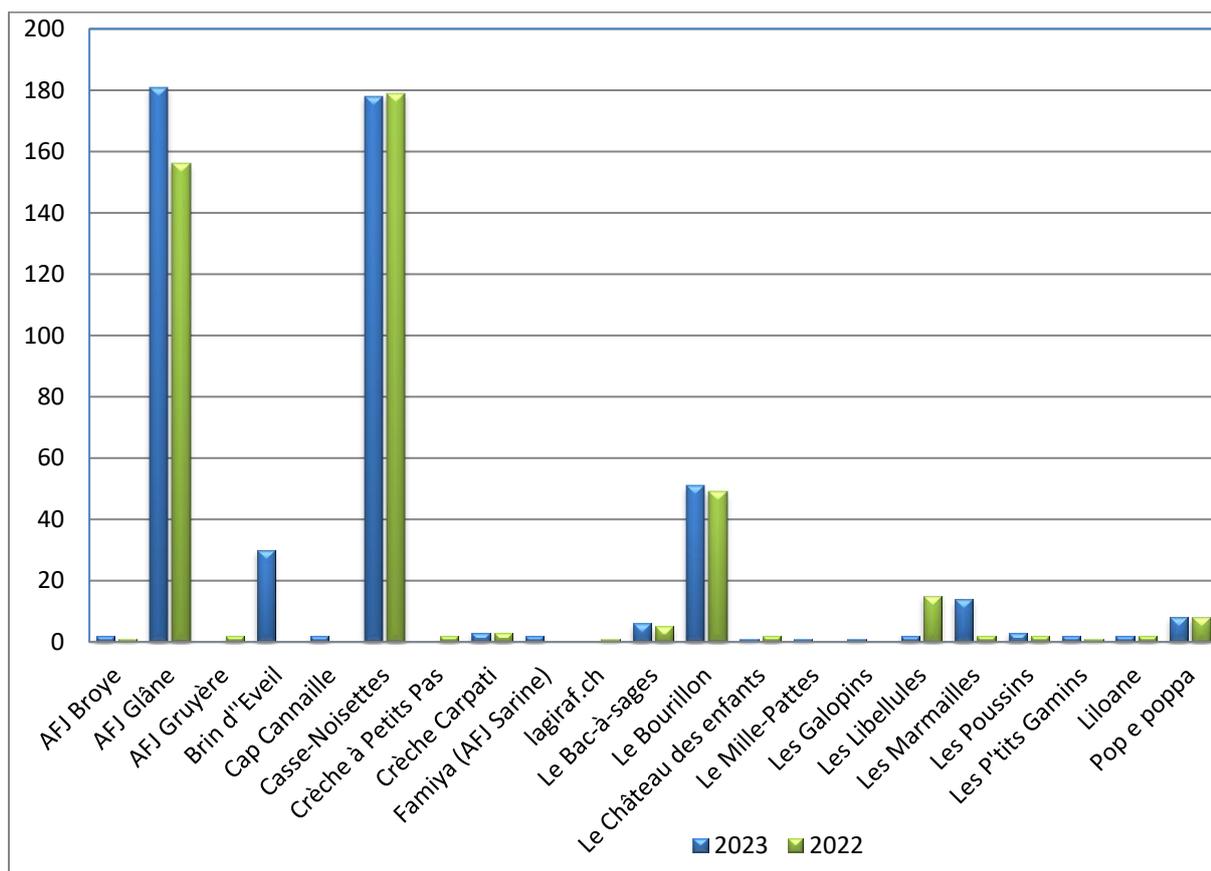
# STATISTIQUES 2022-2023 – Petite Enfance en Glâne

La commission Petite Enfance fait état de 571 enfants dont les familles ont déposé une demande de subvention, que ce soit préscolaires ou scolaires, en mars 2023 par rapport à 498 en mars 2022. Il en résulte une augmentation de 5% au niveau des demandes de subventionnement.

## 1. ENFANTS NON SCOLARISÉS

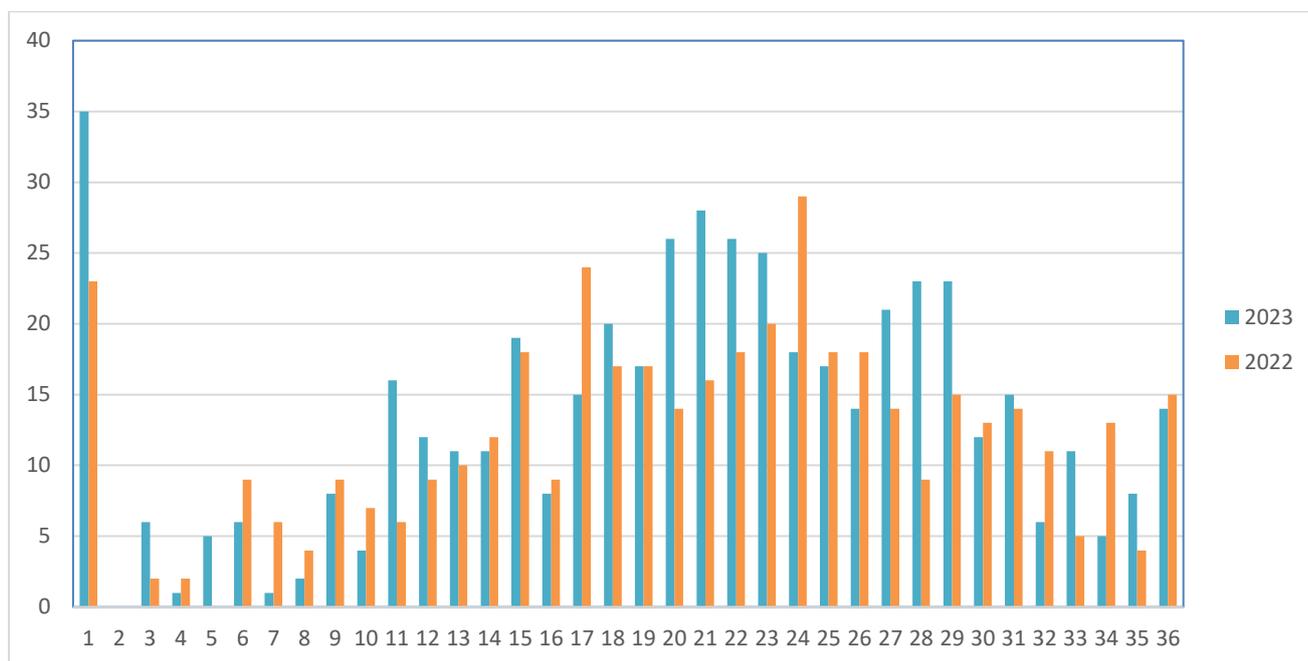
Les premiers graphiques concernent les enfants non scolarisés qui sont la tâche principale de la Petite Enfance en Glâne.

**Nombre d'enfants par structure :**



Des enfants sont accueillis dans 21 structures différentes, dont 16 hors district. Celles-ci sont à disposition des familles glânoises, car cette offre aide les parents à concilier au mieux leur vie familiale et professionnelle. Ce graphique démontre toutefois que nous favorisons le remplissage de nos structures avant d'accorder un placement hors district.

## Nombre d'enfants par catégorie de subventionnement :



Depuis plusieurs années, nous constatons une majorité de familles faisant appel à notre service qui sont issues de la classe moyenne.

Le graphique ci-dessus confirme que la plupart des familles se situent dans les catégories 15 à 29, soit des revenus déterminants se situant principalement entre CHF 57'056.00 et CHF 106'090.00, avec un écart plus prononcé en faveur de la catégorie 21, soit des revenus déterminants entre CHF 76'670.00 à CHF 79'938.00.

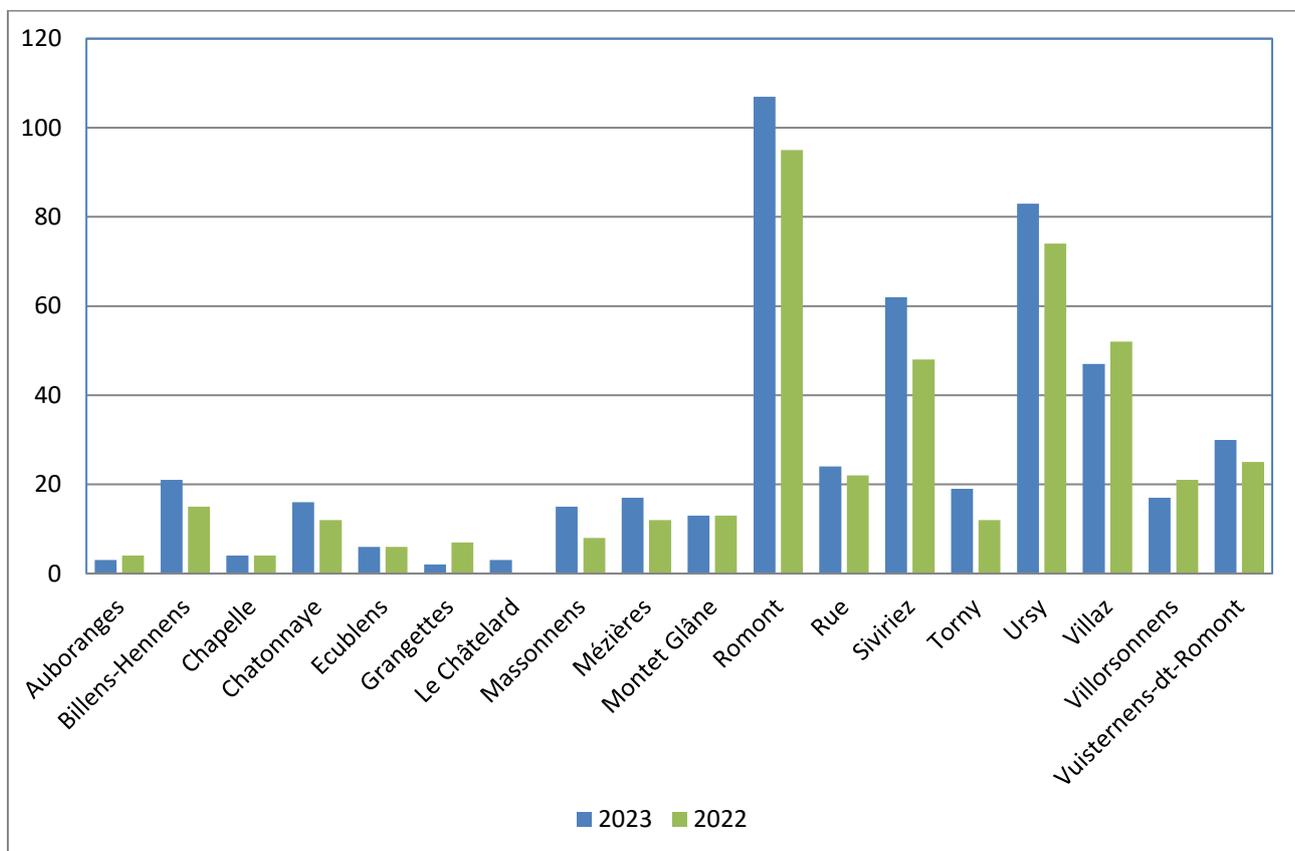
Le point maximum s'est déplacé par rapport à 2022, où il se situait dans la catégorie 24.

Les familles à revenus modestes, qui bénéficient d'un maximum de subvention, soit les catégories 1 à 9, représentent une augmentation de 14 %. En revanche, les familles situées dans les catégories 10 à 15 augmentent de 45 %.

À contrario, nous constatons que les familles payant le tarif maximum se stabilisent. Nous en déduisons que les familles ayant des revenus déterminant supérieurs à CHF 125'705.00 ne font plus appel à nos services.

Il ne faut tout du moins pas oublier que dans de nombreuses familles, les deux conjoints doivent travailler pour bénéficier d'un revenu se situant dans la classe moyenne. Pour rappel, en Suisse les revenus bruts de la classe moyenne se situent entre CHF 4'347.00 et CHF 9'315.00.

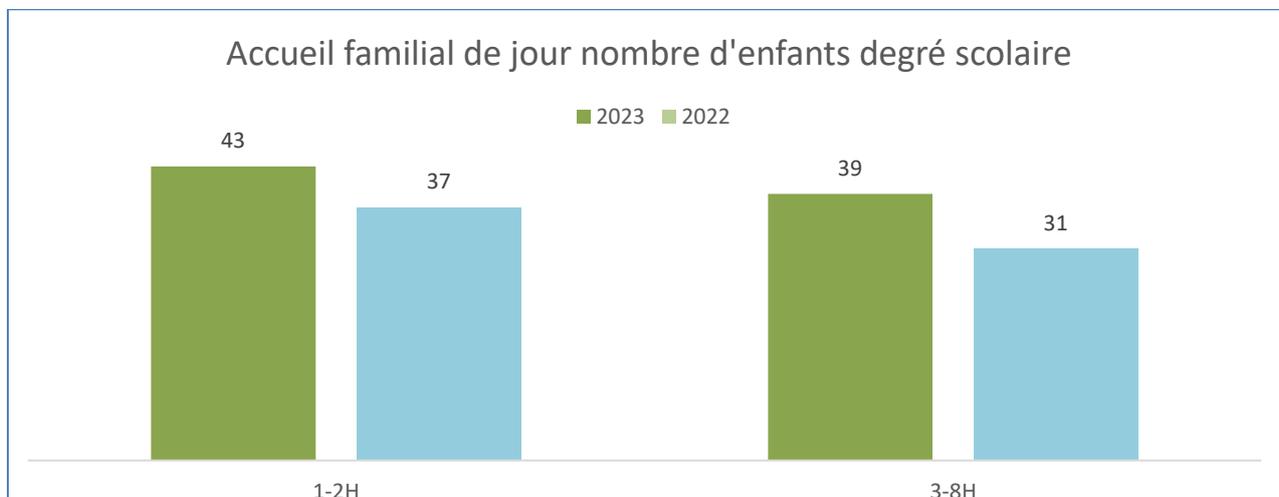
### Nombre d'enfants par commune :



Au niveau de la répartition du nombre d'enfants placés, les grandes communes concentrent le plus grand nombre d'enfants. Celui-ci est en hausse à l'heure actuelle par rapport à l'année 2022.

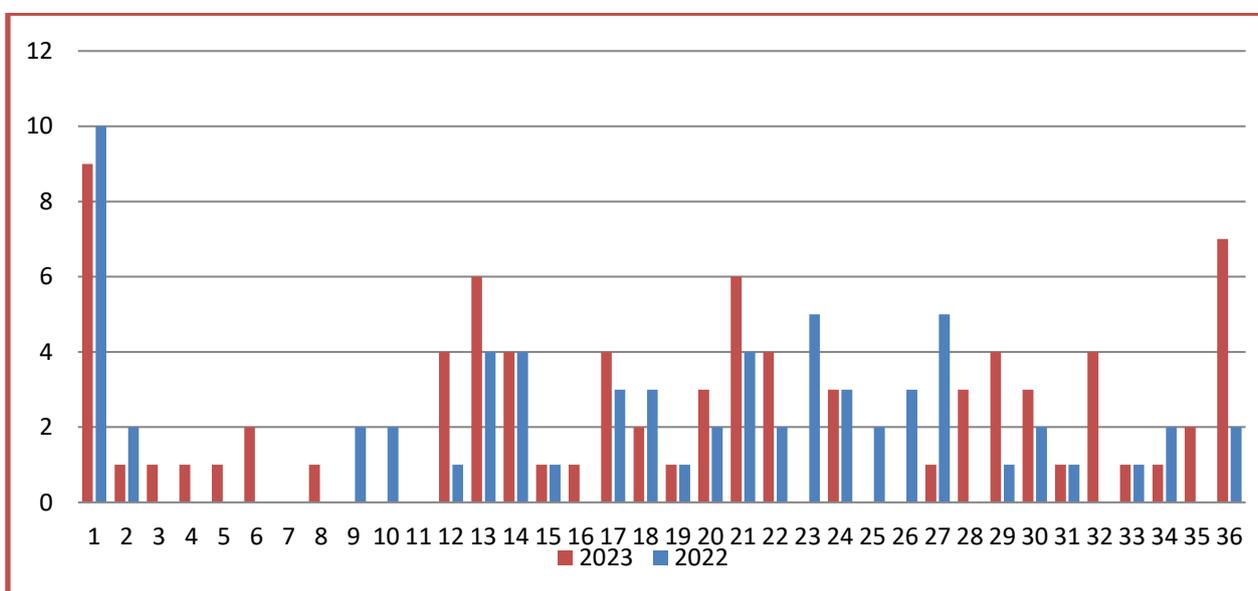
## 2. ENFANTS SCOLARISÉS

Nombre d'enfants par structure et par degré scolaire :



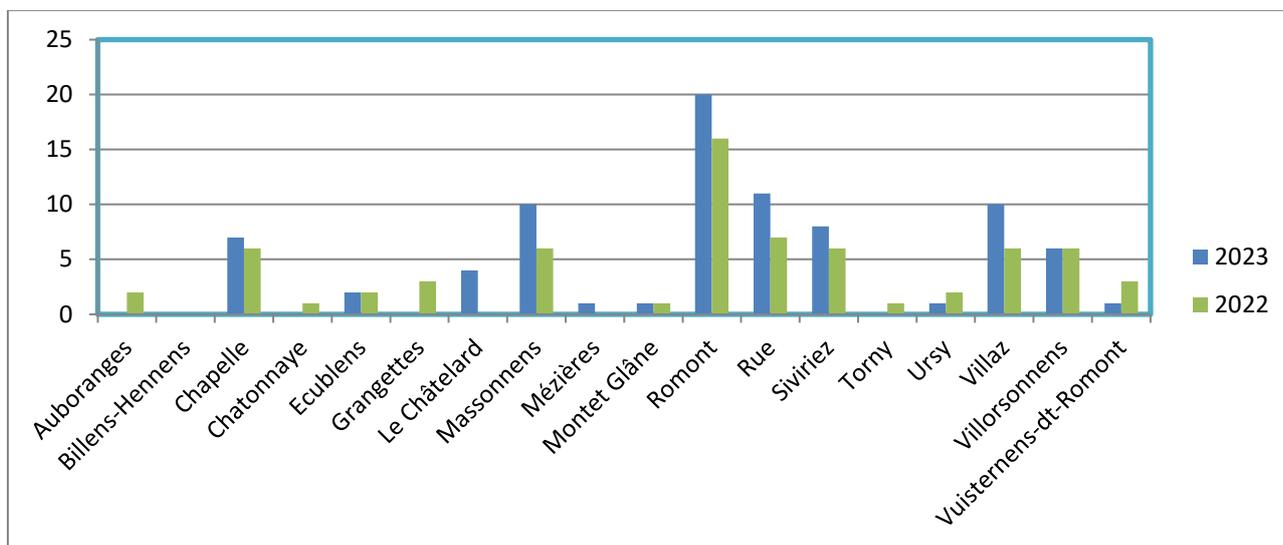
Ce service est assuré uniquement par l'Accueil Familial de Jour de la Glâne (AFJG). À ce jour, 82 enfants sont accueillis à l'AFJG contre 68 enfants en 2022. L'augmentation est due à la capacité que l'Accueil familial de jour peut offrir.

Nombre d'enfants par catégorie de placement :



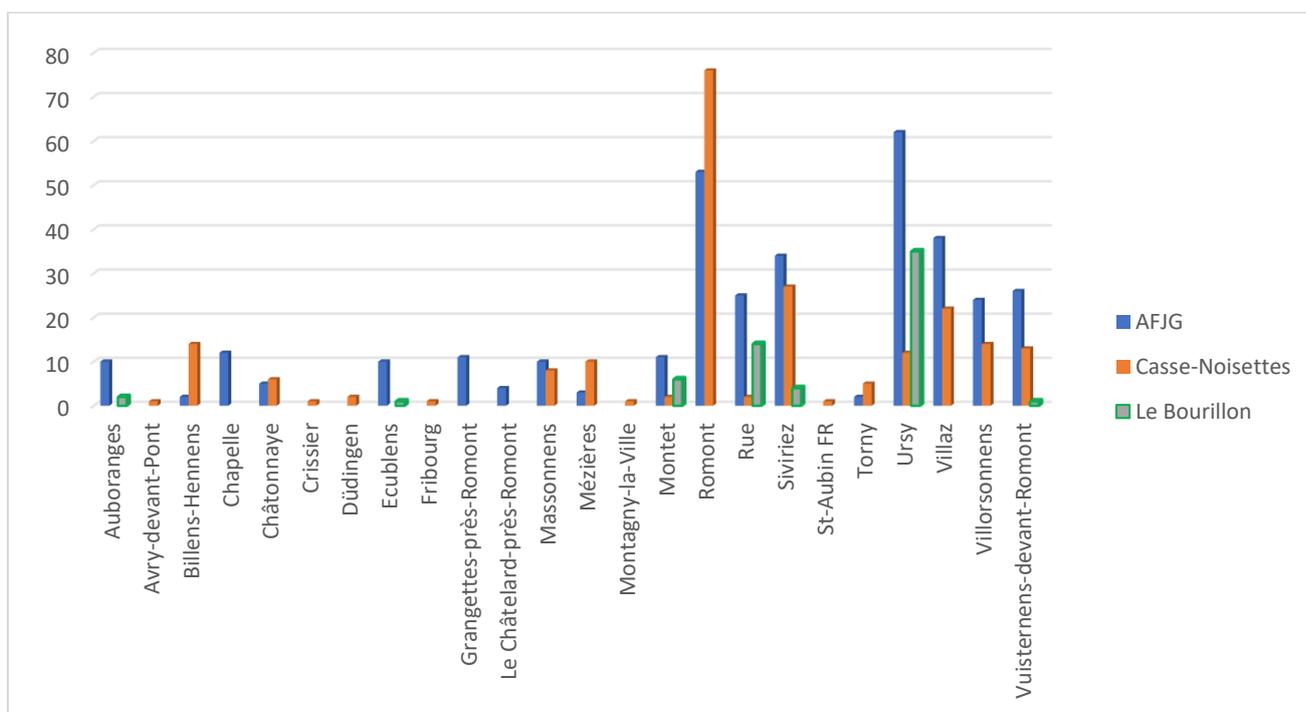
Le nombre d'enfants accueillis est en augmentation de 17% par rapport à 2022. Toutefois, il y a des différences importantes par rapport aux revenus déterminants des familles, soit dans les catégories 12,13,17,20,21,28,29,30,32 et 36. Veuillez noter que dans presque chaque catégorie nous avons des familles. Celles ayant des revenus dans les catégories 1 à 9 se stabilisent, sachant qu'elles bénéficient d'un maximum de subventions. L'écart le plus important concerne la catégorie 36.

Nombre d'enfants par commune :



L'ouverture et/ou l'extension des heures d'ouverture des AES assure une certaine stabilité à certaines communes, voire une diminution entre 2022 et 2023. Pour les communes de Massonnens, Romont, Rue et Villaz, nous constatons une légère augmentation des enfants pour lesquels les familles font appel à l'Accueil familial de jour.

Communes de domicile des enfants placés à l'Accueil familial de jour, Casse-Noisettes et le Bourillon au 30.06.2022 :



Les familles placent leurs enfants généralement à proximité de leur domicile.

# FINANCES

Les comptes 2022 ainsi que ses différentes annexes sont joints au présent document.

Romont, mai 2023